



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2122

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-la Doua -
Convention de maîtrise d'ouvrage

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2122**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-la Doua - Convention de maîtrise d'ouvrage**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6ème contrat de plan État-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération n° 2015-068 du Conseil métropolitain en date du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Métropole :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Le campus LyonTech-la-Doua et ses franges sud constituent l'un des grands territoires économiques stratégiques à l'échelle métropolitaine et un campus moteur pour la visibilité et l'attractivité du site universitaire Lyon Saint Etienne.

II - Le projet

Au-delà des investissements réalisés par l'État et les collectivités dans le cadre de l'opération campus jusqu'en 2020, ciblés sur la réhabilitation des bâtiments d'enseignement, sur la création de plateformes technologiques, il s'agit désormais de garantir aux étudiants et enseignants-chercheurs du campus, un environnement de qualité connecté à la ville.

Cela passera par des investissements importants sur les voiries structurantes du campus et sur les espaces publics qui le composent. Ces actions ont été initiées dans le cadre du CPER 2000-2006 et du plan de mandat 2007-2013.

Il s'agit de poursuivre les requalifications engagées pour permettre le transfert de domanialité et de gestion vers la Métropole.

La mise en œuvre de ces 2 actions permet une remise à niveau globale du campus (immobilier et espaces publics) à échéance 2020, en cohérence avec l'ambition forte affichée sur ce site.

III - La convention

La Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération située sur le domaine de l'État, par une convention passée dans le cadre des financements du CPER. Cette convention confie à la Métropole la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement des voies structurantes du campus LyonTech-la Doua et fixe les principes de transfert de propriété de l'ensemble des voiries requalifiées à la Métropole. Les aménagements s'entendent hors éclairage public dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Villeurbanne.

IV - Le montage financier

Un montant de 9,4 M € a été affecté dans le cadre du CPER, pour les opérations chaufferie et voiries de LyonTech-la Doua.

Cela permet une participation financière de l'État correspondant à la remise à niveau de ses équipements avant remise en état et gestion par la Métropole.

La somme affectée au CPER pour les voiries est de 8 880 000 € répartis ainsi :

- 5 980 000 € : Métropole,
- 2 900 000 € : Rectorat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention confiant à la Métropole de Lyon la maîtrise d'ouvrage de l'opération de requalification des voiries du campus de LyonTech-la Doua dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.